

C I R C U L A I R E DISPOSITIONS POUR LA SAISON 2024-2025

<u>AFFILIATION, REAFFILIATION ET ENGAGEMENT AUX</u> COMPETITIONS OFFICIELLES:

La période d'affiliation et d'engagement pour toutes les catégories garçons et filles est fixée du 19 Août au 10 Septembre 2024.

Toute demande d'affiliation, après cet ultime délai, doit requérir l'aval du Bureau Fédéral et les droits d'affiliation et d'engagement sont payés <u>AU TARIF DOUBLE</u>. Aucune équipe ne sera autorisée à participer aux compétitions officielles après le démarrage de celles-ci.

Les demandes doivent mentionner les catégories engagées dans chaque compétition officielle (Championnat et coupe). L'engagement d'une catégorie en coupe n'est autorisé que pour la catégorie engagée en championnat. Toute catégorie retirée ou déclarée forfait général au championnat verra sa participation en coupe arrêtée au moment du retrait ou du forfait général.

Toute demande de changement, de rectification d'engagement ou retrait d'une catégorie après la clôture des affiliations et engagements et au cours de la saison, est pénalisée par le paiement d'une amende de Deux Cents (200) dinars.

A est rappelé que :

- La période des mutations est fixée du 15 Juillet au 15 Septembre 2024, selon l'article 78 des règlements généraux.
- La période des mutations des étrangers est fixée du 15 Juillet 2024 au 31 Janvier 2025, selon l'article 78 des règlements généraux.
- La période d'échange est fixée du 15 Septembre au 31 Décembre 2024, selon l'article 91 des règlements généraux.
- La période des prêts est fixée du 01er Septembre au 31 Décembre 2024, selon l'article 93 des règlements généraux.

NB:

- Les demandes d'affiliation ne seront acceptées que pour les clubs qui sont en règle avec la Trésorerie de la F.T.B.B.
- Les demandes de licences des joueurs doivent être obligatoirement accompagnées par une attestation d'assurance (décision du bureau fédéral en date du 19 Juin 2021).
- Tous les documents peuvent être téléchargés à partir du site web officiel de la FTBB.